



CONCERTATION PRÉALABLE SUR LE PROJET DE VILLAGE DES ATHLÈTES À SAINT-JEAN-DE-SIXT

CONCERTATION PRÉALABLE
DU 15 JUIN AU 12 JUILLET 2026





ÉDITO



DES PROJETS UTILES, DURABLES ET PORTEURS D'HÉRITAGE pour les territoires hôtes

La Solideo Alpes 2030 porte une ambition forte : bâtir les ouvrages nécessaires aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030, tout en laissant un héritage durable aux territoires et à leurs habitants. Au cœur de cette mission, la concertation du public constitue un pilier essentiel. Habitants, élus, acteurs locaux, associations et usagers sont pleinement associés aux réflexions et aux décisions, afin de concevoir des équipements utiles, adaptés et partagés. Ce dialogue continu permet d'ancrer chaque projet dans les réalités des territoires et d'en garantir l'appropriation sur le long terme.

Notre mission dépasse l'échéance des Jeux, elle vise à faire de cet événement exceptionnel un véritable levier de développement pour les territoires. Avec exigence et transparence, nous concevons des infrastructures respectueuses des équilibres de la montagne, pensées dès l'origine pour des usages durables après les Jeux.

Damien Robert

Directeur général exécutif de la Solideo Alpes 2030



SOMMAIRE

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET	6
SOLIDEO ALPES 2030.....	7
LA GOUVERNANCE DU PROJET ET LE PROCESSUS DÉCISIONNEL	8
Les acteurs du projet	8
Les études conduites dans le cadre du projet	9
Les prochaines étapes	9
LE SITE HAUTE-SAVOIE	10
POURQUOI CE PROJET ?	10
Un projet au croisement des enjeux patrimoniaux, urbains et touristiques	10
LE PROJET DU VILLAGE DES ATHLÈTES DE HAUTE-SAVOIE	11
Un projet global pour transformer un site majeur, et composer une nouvelle pièce pour la commune	11
LES ENJEUX DU PROJET	12
Enjeux environnementaux et écologiques	12
Enjeux techniques et risques	13
Enjeux patrimoniaux, territoriaux et réglementaires.....	13
Enjeux socio-économiques et résidentiels	14
Enjeux liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques et à l'héritage du projet.....	14
LA DÉMARCHE DE CONCERTATION	15
Pourquoi une concertation ?	15
Un dispositif de concertation construit sur trois piliers	16
Les modalités d'information et de contribution du public sur le projet	16
Le dispositif de contribution.....	18

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU PROJET

Afin d'accueillir les athlètes, et leurs accompagnateurs dits « primaires » (staff rapproché), ainsi que l'ensemble des services nécessaires à leur confort (restaurants, polyclinique...), chaque pôle de compétition devra disposer d'un Village des Athlètes.

Située entre La Clusaz et Le Grand-Bornand, la commune de Saint-Jean-de-Sixt est à la croisée des sites qui accueilleront les compétitions du pôle haut-savoyard. La commune, et plus précisément le secteur du Crêt, a donc été retenu pour l'implantation du Village des Athlètes de Haute-Savoie.

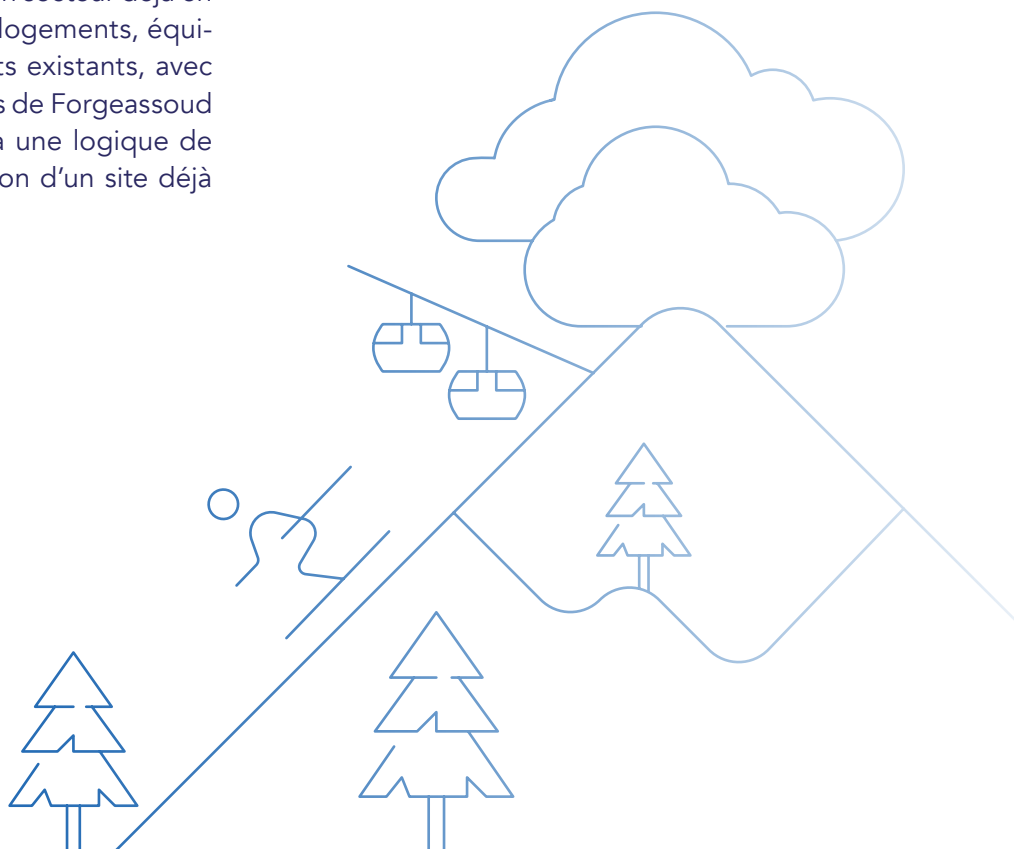
Aujourd'hui occupé par une ancienne structure d'hébergement en friche depuis 2008 (ancienne colonie de vacances « Les Elfes »), un centre de vacances de la Caisse centrale d'activités sociales (CCAS) des industries électriques et gazières, et une partie du camping municipal (aire de camping-car) le futur village des athlètes accueillera près de 1 000 sportifs et accompagnants engagés dans les épreuves de biathlon au Grand-Bornand et de ski de fond à La Clusaz.

Le futur Village des Athlètes de Saint-Jean-de-Sixt, situé route du Crêt, s'inscrit dans un secteur déjà en partie urbanisé et habité, mêlant logements, équipements touristiques et bâtiments existants, avec le hameau et le centre de vacances de Forgeassoud en contrebas. Le projet répond à une logique de transformation et de recomposition d'un site déjà

occupé, mêlant emprises bâties, bâtiments à reconverter ou reconstruire et certaines friches, avec une attention forte portée à son insertion urbaine, architecturale et paysagère au sein de son environnement montagnard. En effet, conçu pour s'intégrer harmonieusement dans le paysage exceptionnel du massif des Aravis, le projet porte une attention particulière à l'inscription du village dans son environnement naturel.

À l'issue des Jeux, le site offrira 75 logements, prioritairement destinés aux résidences principales (logements sociaux, accession à la propriété libre et aidée), complété par des équipements collectifs, un gymnase et une offre touristique accessible.

Pensé avant tout pour répondre aux besoins de la population locale, le projet vise à préserver et valoriser la qualité paysagère et écologique du site, la meilleure insertion urbaine possible tout en créant un projet exemplaire en matière d'adaptation climatique, de confort d'usage et de qualité de vie.





Saint-Jean-de-Sixt

SOLIDEO ALPES 2030

Capitalisant sur le succès de l'organisation des Jeux de Paris 2024, les partenaires du projet « Alpes Françaises 2030 » ont créé un établissement public dédié à la livraison des ouvrages olympiques sur le modèle de la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques créée pour les besoins des Jeux de Paris 2024, dénommée « Solideo Alpes 2030 ».

Chargée de coordonner et, pour certains ouvrages, de piloter directement la réalisation des infrastructures nécessaires aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030, la Solideo Alpes 2030 assure un triple rôle, à la fois aménageur, superviseur et financeur, et porte à la concertation les projets sous sa maîtrise d'ouvrage.

Afin de réaliser ou faire réaliser ce programme d'investissement, elle interviendra soit en qualité de maître d'ouvrage direct pour certains ouvrages ou certaines opérations d'aménagement, soit en qualité de coordinateur et de superviseur d'une pluralité de maîtres d'ouvrage responsables d'opérations nécessaires à l'organisation des Jeux.

Elle assurera ainsi la coordination d'une communauté d'environ vingt maîtres d'ouvrage.

En ce sens, sa mission consiste à livrer des ouvrages sobres, durables, pensés pour durer sur quatre sites: la Savoie, la Haute-Savoie, le Briançonnais et la ville de Nice.



Chaîne des Aravis

LA GOUVERNANCE DU PROJET ET LE PROCESSUS DÉCISIONNEL

LES ACTEURS DU PROJET

Le projet repose sur une gouvernance partenariale associant acteurs publics, institutionnels et opérateurs privés.

■ Solideo Alpes 2030, maître d'ouvrage du projet

La Solideo Alpes 2030 assure la maîtrise d'ouvrage de certains équipements, infrastructures ou aménagements publics de l'opération.

Elle supervise également les maîtres d'ouvrage tiers : les collectivités locales et leurs groupements, la SNCF, RTE ainsi que les opérateurs immobiliers en charge de la création des villages olympiques et paralympiques. Elle veille ainsi au respect du calendrier des Jeux, organise les financements et garantit la cohérence du projet, tant dans sa phase olympique/paralympique que dans sa phase héritage.

■ Les collectivités territoriales et partenaires locaux

La commune de Saint-Jean-de-Sixt est propriétaire du terrain accueillant l'aire de camping-car du Crêt, dont le déplacement fait l'objet d'une réflexion plus large

concernant les emprises du camping municipal actuel. Elle est directement concernée par la reconversion du site et par l'intégration du futur village dans le tissu communal. Elle est par ailleurs compétente en matière d'urbanisme ;

La Caisse centrale des activités sociales des Industries Électriques et Gazières (CCAS des IEG), organisme social privé propriétaire et gestionnaire du centre de vacances existant, dont la reconstruction est prévue dans le cadre de l'opération ;

Le Syndicat Intercommunal du Massif des Aravis (SIMA), syndicat mixte fermé fonctionnant à la carte, ayant, en référence à l'article 6.3 de ses statuts, qui a conventionné avec l'Établissement Public Foncier de Haute-Savoie (EPF74) pour l'acquisition des bâtiments des Elfes il y a quelques années en vue d'en assurer sa maîtrise dans le cadre d'un futur projet de reconversion, que concrétise désormais le Village des athlètes ;

Enfin, la Communauté de Communes des Vallées de Thônes (CCVT) est également associée à la réflexion autour de ce projet.

Le Département de la Haute-Savoie et la Région Auvergne-Rhône-Alpes sont associés au projet. Ils participent à la réflexion et au financement du village, et veillent à son intégration dans les politiques locales et accompagnent sa mise en œuvre.

■ L'État et les services institutionnels

Les services de l'État interviennent au titre de l'encadrement réglementaire, notamment en matière de patrimoine, d'urbanisme, d'environnement et de sécurité. Ils jouent un rôle essentiel dans l'instruction des autorisations le cas échéant et la protection des sites classés. L'Etat participe également au financement des projets.

■ Le COJOP Alpes Françaises 2030

Le Comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques est chargé de la préparation opérationnelle des Jeux. Il utilisera les sites en phase olympique et paralympique et assurera la mise en place des installations temporaires nécessaires.

■ Les opérateurs immobiliers et équipes techniques

Des groupements d'opérateurs/investisseurs immobiliers seront désignés pour réaliser les villages olympiques et paralympiques. Ils s'appuient sur des équipes de maîtrise d'œuvre d'architectes/urbanistes/paysagistes et des bureaux d'études spécialisés pour concevoir et mettre en œuvre les projets.

LES ÉTUDES CONDUITES DANS LE CADRE DU PROJET

À ce stade, les études sont en cours et portent notamment sur :

- La réhabilitation des espaces et création de logements, dont la réversibilité devra être pensée afin de faciliter l'héritage post Jeux Olympiques et Paralympiques ;
- La définition et l'insertion architecturale et paysagère des aménagements et constructions ;
- Les conditions d'accessibilité et de desserte du site ;
- La maîtrise des impacts environnementaux et patrimoniaux.

Tel que pensé actuellement, le programme porte sur plusieurs destinations sur le site identifié toute du Crêt avec :

- La création de logements mixtes ;
- La reconstruction du centre de vacances de la Caisse Centrale des Activités Sociales (CCAS) ;
- La création d'un établissement d'accueil touristique de type hôtelier ;
- La création d'un équipement sportif (gymnase).
- La préservation d'espaces naturels afin de conserver le caractère naturel du site ;

Les études et la concertation, qui s'attacheront à informer et recueillir les observations, permettront d'enrichir le projet et d'affiner les choix à prendre pour la bonne réussite du projet.

LES PROCHAINES ÉTAPES

Le projet s'inscrit dans un calendrier contraint directement lié à l'échéance des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030.

- Une réunion publique consacrée à l'héritage du projet s'est tenue le 6 novembre 2025 à Saint-Jean-de-Sixt, en amont du lancement de la consultation des opérateurs immobiliers. Cette concertation a permis d'intégrer à la réflexion globale les enjeux de connexion du projet au centre-bourg.
- Après le lancement de la consultation des opérateurs immobiliers début décembre 2025, le lauréat

sera désigné mi-2026 ; s'en suivra le dépôt des demandes d'autorisations administratives au cours de la même année.

- Les travaux doivent débuter en 2027, avec un objectif de livraison des ouvrages mi-2029, afin de permettre leur mise à disposition au COJOP pour l'organisation des Jeux.
- À l'issue de la période olympique et paralympique, les aménagements feront l'objet d'une reconversion dans leur configuration dite « héritage », destinée à répondre aux besoins durables du territoire.

LE SITE HAUTE-SAVOIE

En Haute-Savoie, les ouvrages de la Solideo Alpes 2030 s'inscrivent dans un territoire de montagne à la fois remarquable, vivant et déjà fortement structuré par ses usages touristiques, sportifs et résidentiels. Entre paysages d'exception, centralités locales dynamiques et tradition d'accueil de grands événements internationaux, les projets portés doivent trouver un juste équilibre entre attractivité, qualité de vie et préservation des cadres de vie.

Dans ce contexte, la concertation a pour rôle de rendre les projets lisibles, de partager leurs objectifs, d'éclairer leurs impacts et de mettre en discussion

leur utilité durable pour les habitants comme pour le territoire. Elle doit permettre d'accompagner des opérations pensées non seulement pour l'échéance olympique, mais aussi pour renforcer les mobilités, les services, les équipements et la vie en montagne toute l'année, dans une logique d'héritage concret, de sobriété et de bonne intégration aux réalités locales.

POURQUOI CE PROJET ?

UN PROJET AU CROISEMENT DES ENJEUX PATRIMONIAUX, URBAINS ET TOURISTIQUES

Le projet du Village des Athlètes de Saint-Jean-de-Sixt répond à plusieurs enjeux structurants pour le territoire. Il s'inscrit d'abord dans une logique de reconversion de sites aujourd'hui vieillissants, historiquement destinés à un usage touristique et ludique, tout en respectant leur valeur écologique et environnementale.

Il vise également à accompagner le développement de la commune en proposant de nouveaux logements et en diversifiant les fonctions urbaines, à travers la réalisation d'un quartier intégrant habitat, activités touristiques, et équipements notamment. Enfin, le projet répond aux besoins spécifiques liés à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030, en offrant des capacités

d'hébergement adaptées, tout en anticipant leur reconversion future. Il s'inscrit ainsi dans une double temporalité, conciliant exigences événementielles, par la création près de 1 000 lits pour les Jeux, et vision de long terme, avec la reconversion du site après les Jeux en véritables lieux de vie.

À terme, le projet permettra de développer une offre de logements mixte, d'implanter un nouveau gymnase, et d'accueillir une offre touristique notamment sociale, tout en veillant à valoriser un espace naturel central et conserver des vues exceptionnelles sur le grand paysage.



Vue aérienne du secteur

LE PROJET DU VILLAGE DES ATHLÈTES DE HAUTE-SAVOIE

UN PROJET GLOBAL POUR TRANSFORMER UN SITE MAJEUR, ET COMPOSER UNE NOUVELLE PIÈCE POUR LA COMMUNE

Le projet repose sur la transformation progressive du site du Crêt, selon deux phases distinctes mais complémentaires.

Dans un premier temps, correspondant à la phase dite «Jeux», le site du Crêt accueillera le village olympique et paralympique du pôle Haute-Savoie. Les bâtiments existants seront adaptés de manière temporaire et réversible afin de permettre l'hébergement des athlètes et de leurs accompagnants, dans des conditions conformes aux exigences du Comité d'organisation.

Dans un second temps, à l'issue des Jeux, les deux sites seront reconvertis dans une configuration dite « héritage ».

LES EFFETS DU PROJET SUR LE TERRITOIRE

Au-delà de sa fonction liée à l'accueil des Jeux, le projet vise à produire des effets durables sur le territoire. Il contribue à la valorisation du patrimoine, à la diversification de l'offre de logements et à la création de nouveaux équipements et de nouvelles activités économiques. Plus largement, il s'inscrit dans une dynamique de transformation urbaine visant à :

- renforcer l'attractivité de la commune et améliorer le cadre de vie des habitants, grâce à une nouvelle offre d'habitat, de nouveaux espaces publics et équipements,
- accélérer l'adaptation des territoires de montagne aux changements climatiques,
- faciliter une diversification de l'offre touristique avec ou sans neige.

Le projet de Village des Athlètes de Saint-Jean-de-Sixt s'inscrit dans l'ambition de Jeux d'hiver exemplaires, avec une attention particulière portée à l'insertion paysagère, à la qualité architecturale et à la sobriété énergétique des constructions. Le programme privilégie notamment des bâtiments bas carbone, largement réalisés en bois, répondant aux standards RE2028 et conçus pour limiter leur empreinte carbone tout au long de leur cycle de vie.

Le projet prévoit également une attention forte aux circulations et aux flux, avec le maintien d'un accès sécurisé et fonctionnel pour les habitants et usagers du secteur, accompagné d'une mise à niveau de la voirie afin de mieux intégrer le site dans son environnement existant. Le gymnase est quant à lui pensé dès l'origine comme un équipement pérenne au service du territoire et des usages locaux après les Jeux.



LES ENJEUX DU PROJET

Le projet de transformation de la route du Crêt s'inscrit dans une démarche globale de revalorisation d'un site à vocation touristique et sociale qu'il convient de requalifier tout en répondant à des enjeux contemporains de développement urbain, d'attractivité et de transition territoriale. Ces enjeux peuvent être analysés selon plusieurs grandes thématiques complémentaires :

- Restauration du site pour redonner vie à une friche immobilière, en s'appuyant sur les qualités paysagères et le patrimoine naturel existant ;
- Développer une programmation répondant aux besoins du territoire autour :

- d'une offre nouvelle de logements pour tous ;
- de la pratique sportive locale :
- du tourisme social.

En ce sens, plusieurs invariants ont été déterminés pour la bonne réussite et pérennité du projet :

- Développer les qualités paysagères et la biodiversité du site, en s'appuyant sur le patrimoine bâti et naturel existant ;
- Équilibrer les masses bâties et minimiser leur emprise, afin de mettre la nature et le sport au cœur du projet ; Limiter l'imperméabilisation et la place de la voiture.

ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET ÉCOLOGIQUES

Situé à 1 000 mètres d'altitude, dans un environnement exceptionnel, le site du Crêt bénéficie d'une situation paysagère exceptionnelle, dominant la vallée et ouvrant sur un panorama remarquable. Il présente un patrimoine arboré notable, notamment dans les zones boisées à préserver et à valoriser. La topographie marquée du terrain constitue à la fois une contrainte et un levier de mise en scène du projet.

Les études écologiques en cours (ex. étude faune flore) permettront d'adapter le projet et limiter ses impacts sur l'environnement, le projet devra s'inscrire dans une démarche exemplaire conciliant insertion paysagère, sobriété environnementale et exigence architecturale dont les enjeux identifiés sont :

■ **Préserver et valoriser la qualité paysagère et écologique du site :** maintien des principales structures végétales existantes, préservation des continuités écologiques, gestion douce des eaux pluviales par infiltration et imperméabilisation minimale des surfaces ;

■ **Atteindre un haut niveau de performance environnementale et énergétique, conforme à la RE 2020 intégrant les seuils 2028 voire 2031 :** conception bioclimatique, recours aux matériaux biosourcés ou recyclés, sobriété constructive et recherche d'une empreinte carbone minimale sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment ;

■ **Protéger et favoriser la biodiversité :** intégration d'espaces végétalisés, diversification des strates et des essences locales, création d'habitats favorables à la faune, continuités vertes entre les composantes du projet ;

■ **Assurer l'insertion urbaine et architecturale :** intégration harmonieuse dans le tissu pavillonnaire existant, cohérence des volumes, gabarits et matériaux, attention portée aux transitions d'échelle et aux vues sur la vallée ;

■ **Mettre en valeur la topographie et les qualités du site :** utilisation du relief pour structurer le plan masse, organiser les accès, différencier les ambiances et composer une véritable scénographie du paysage ;

■ **Garantir la mixité fonctionnelle et sociale :** équilibre entre logements, hébergements touristiques et équipements collectifs, dans une logique de complémentarité et d'ouverture sur le territoire ;

■ **Contribuer à l'héritage durable des Jeux :** création d'une opération exemplaire en matière d'adaptation climatique, de confort d'usage et de qualité de vie, dont les principes pourront être pérennisés au-delà de 2030 pour toutes les populations, dans une ambition d'accessibilité universelle.

ENJEUX TECHNIQUES ET RISQUES

Le site bénéficie de vues exceptionnelles sur le massif des Aravis, conduisant le projet à porter une attention particulière à son insertion paysagère, à la qualité architecturale des constructions et à leur intégration dans le relief et l'environnement naturel existant.

Les dispositions, consignées au sein du Plan Local d'Urbanisme, de la loi Montagne, de la loi sur l'Eau, ou encore consignées au sein du Plan de Prévention des Risques, seront à respecter et prendre en compte dans la conception des aménagements.

ENJEUX PATRIMONIAUX, TERRITORIAUX ET RÉGLEMENTAIRES

La commune de Saint-Jean-de-Sixt dispose d'un riche patrimoine, avec une morphologie de village alpin évolutif, articulé autour d'un centre-haut reconfiguré au XIX^e siècle.

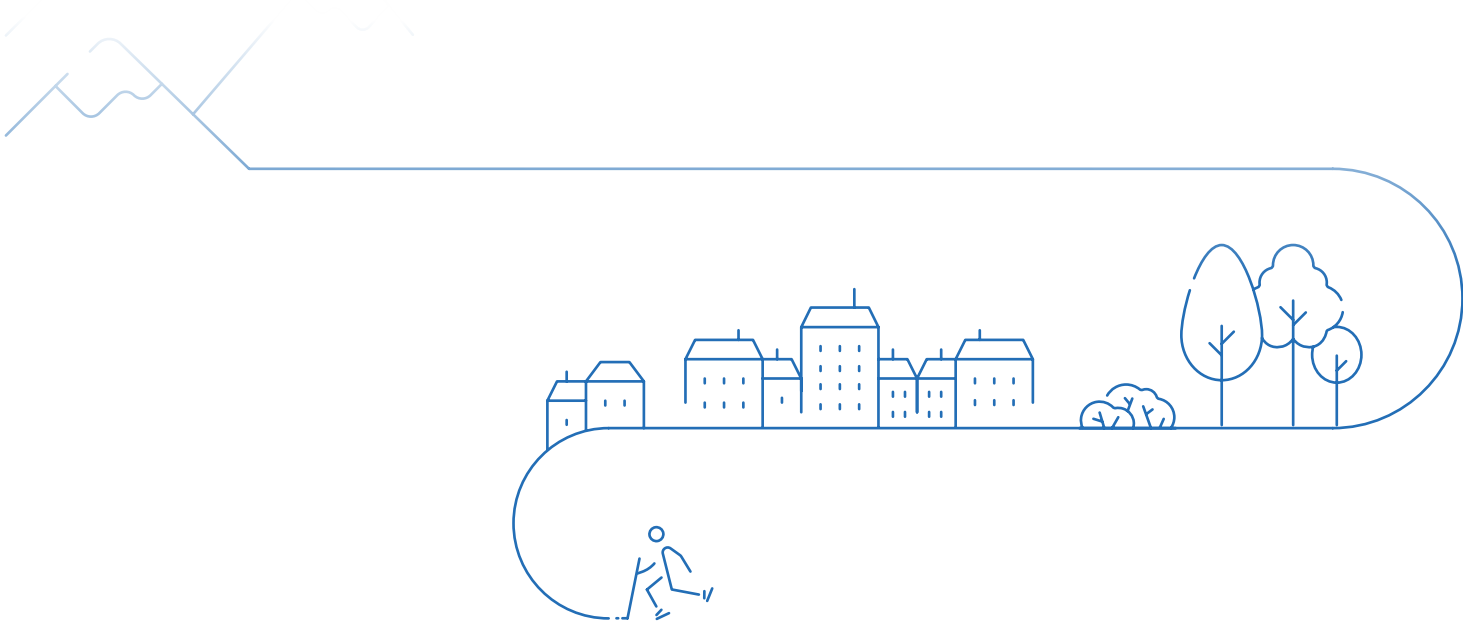
Il rassemble des typologies architecturales variées :

- Fermes-chalets traditionnelles, symboles des pratiques rurales anciennes, typiques de l'architecture rurale de montagne, mêlant habitation et bétail dans un même volume, avec galerie extérieure. Matériaux vernaculaires: base maçonnée, ossature bois, tavaillons ou ardoises, toitures débordantes, galeries extérieures;
- Fermes avant gardistes des Lombardes, conçues par Jean Marie Favre Lorraine dit Guinguet, qui représentent une rupture radicale avec l'architecture traditionnelle;
- Édifices religieux historiques, imprégnés de spiritualité et d'identité locale;

- Infrastructures publiques contemporaines, héritées de l'architecture locale et respectueuses du paysage comme l'Espace Saint-Jean inauguré en 2022 dont le programme intègre une place piétonne, l'office du tourisme, une salle d'exposition et des résidences avec des commerces en rez-de-chaussée.

La diversité de ces espaces, et le cadre dans lequel le projet s'inscrit impose de penser un projet d'ensemble, adapté au territoire et au patrimoine naturel et bâti existant. Il sera associé à des aménagements publics qui s'attacheront à mettre en valeur ce patrimoine bâti et paysager, mais aussi à garantir l'accessibilité des espaces par tous les publics.

Par ailleurs, et comme rappelé précédemment, le projet s'inscrit dans un cadre réglementaire plus large: notamment celui du Plan Local d'Urbanisme, du Schéma de Cohérence Territoriale, de la loi Montagne, renforçant l'intérêt d'une opération de reconversion plutôt que d'extension urbaine classique.



ENJEUX SOCIO-ÉCONOMIQUES ET RÉSIDENTIELS



Le projet s'inscrit dans un contexte local marqué par une croissance démographique soutenue et de forts enjeux résidentiels. Saint-Jean-de-Sixt connaît en effet une progression de sa population, portée notamment par l'installation d'actifs travaillant dans les stations voisines du Grand-Bornand et de La Clusaz, où l'accès au logement devient plus difficile. La commune de Saint-Jean-de-Sixt dispose actuellement d'une importante offre de logements de grande taille, tandis que le nombre de personnes par foyers tend à diminuer. Le projet du Site du Crêt constitue ainsi une opportunité majeure pour développer une offre de logements adaptée et accessible, permettant de répondre aux besoins du

territoire. L'enjeu est de proposer une mixité de produits résidentiels, permettant à la fois de répondre aux parcours résidentiels des habitants, d'attirer de nouveaux ménages et de soutenir l'économie locale en facilitant le logement des travailleurs et l'accueil de vacanciers en application du Plan Local de l'Habitat approuvé à l'échelle intercommunale.

Au-delà du logement, le projet participe également au renforcement de l'attractivité globale de la commune, en valorisant son patrimoine, notamment paysager, en diversifiant ses fonctions urbaines et en consolidant son pôle touristique et de loisirs à l'échelle du territoire.



Vue panoramique à Saint-Jean-de-Sixt

ENJEUX LIÉS AUX JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES ET À L'HÉRITAGE DU PROJET

La perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030 constitue un élément structurant du projet. Elle agit comme un catalyseur, en accélérant les dynamiques de transformation et en donnant une visibilité nationale et internationale au site.

Le projet repose sur une logique en deux temps : une phase temporaire correspondant à l'accueil du village olympique et paralympique, puis une phase pérenne d'« héritage » visant à transformer ce village en quartier durable. Cette double temporalité implique une

conception adaptable des aménagements, capable de répondre à des usages différents dans le temps. Elle soulève également des enjeux en termes de calendrier, de gouvernance et de coordination des acteurs, dans un contexte contraint. La réussite du projet dépendra en grande partie de la capacité à assurer la transition entre ces deux phases, afin d'éviter l'effet de site sous-utilisé après l'événement.

LA DÉMARCHE DE CONCERTATION

La Solideo Alpes 2030 fait le choix d'une démarche fondée sur l'information, le dialogue et l'association progressive des publics. Dans un contexte où les grands projets sont attendus autant qu'ils peuvent susciter d'interrogations, la concertation est conçue comme une condition de qualité des projets et non comme une formalité périphérique. Elle doit permettre d'expliquer les objectifs, de rendre les opérations compréhensibles, de recueillir les attentes et

les vigilances, d'anticiper les contraintes techniques, foncières ou réglementaires, et de nourrir des décisions plus robustes. Cette participation s'inscrit dans la durée, avec une logique d'information continue, de dispositifs adaptés aux réalités locales et d'attention particulière portée aux habitants, aux usagers, aux élus, aux associations et aux acteurs économiques.

POURQUOI UNE CONCERTATION ?

La concertation constitue une étape essentielle dans l'élaboration du projet de transformation du site du Crêt. À un moment où les grandes orientations sont définies, certaines modalités d'aménagement, d'usage et d'intégration restent toutefois à préciser.

La concertation permettra ainsi d'enrichir le projet en confrontant les intentions initiales aux réalités du territoire, aux pratiques existantes et aux attentes des différents acteurs concernés.

Dans ce cadre, la concertation vise notamment à mieux appréhender les conditions d'insertion du futur quartier dans le fonctionnement global de la commune.

Elle doit permettre d'éclairer les enjeux liés à l'accessibilité du site, aux mobilités quotidiennes, mais aussi à l'articulation entre les différents usages envisagés, résidentiels, touristiques, économiques et de services. Elle contribue également à identifier les points de vigilance, qu'ils soient environnementaux, patrimoniaux ou techniques, afin d'en tenir compte dans la poursuite des études et dans la définition des aménagements.

À ce stade, la concertation n'a pas vocation à remettre en question les fondements du projet, à savoir la reconversion et la valorisation du site du Crêt et de ses différentes composantes (d'ordre touristique

et social), ni l'opportunité qu'il représente pour le développement de la commune, notamment dans la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver d'Alpes 2030 et de leur héritage. En revanche, elle doit permettre de préciser les choix encore ouverts, de mieux comprendre les attentes des habitants et des usagers, et d'ajuster le projet en conséquence.

Elle constitue ainsi un temps de dialogue visant à renforcer la qualité, la lisibilité et l'acceptabilité du projet, en veillant à son adéquation avec les spécificités et les besoins du territoire.



LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE CONTRIBUTION DU PUBLIC SUR LE PROJET

La démarche de concertation préalable autour du projet du site du Crêt s'appuie sur un dispositif d'information et de participation pensé pour être accessible à tous les publics concernés. Il combine des outils numériques et physiques, des supports d'information et des modalités de contribution, afin d'offrir à chaque habitant, usager ou acteur du territoire la possibilité de s'informer et de s'exprimer sur le projet dans les meilleures conditions.

■ Le dispositif d'information

Du 15 juin au 12 juillet 2026, un dispositif de concertation, structuré de différents temps d'échanges est déployé.

Plusieurs supports d'information complémentaires sont diffusés pour garantir une diffusion large et accessible des informations relatives au projet, à ses enjeux et à son calendrier. Ces outils sont conçus pour toucher des publics variés, avec des modalités de consultation adaptées à chacun.

■ Le dossier de concertation et le bilan de concertation

Ce dossier de concertation constitue le document central d'information de la démarche. Structuré et pédagogique, il présente de manière complète et accessible l'ensemble des éléments nécessaires pour comprendre le projet et ses enjeux.

UN DISPOSITIF DE CONCERTATION CONSTRUIT SUR TROIS PILIERS

- Informer largement
- Permettre la participation de tous
- Garantir la prise en compte des contributions



Ce document est disponible en version numérique sur le site dédié à la concertation, et en version papier lors de la réunion publique. Il est également intégré au kit de communication partenarial mis à disposition des collectivités.

À l'issue de la démarche, un bilan de concertation sera élaboré et rendu public, notamment via le site dédié à la concertation. Il retracera l'ensemble des contributions reçues, les principaux enseignements de la démarche et les suites envisagées par la Solideo Alpes 2030.

■ Le site internet dédié à la concertation

Un site internet dédié est accessible tout au long de la concertation à l'adresse suivante :

 participationcitoyenne.solideo-2030.com

Ce site constitue le point d'entrée stable et permanent de la concertation.

Il permet de :

- Consulter le calendrier des événements et des étapes de la concertation ;
- Télécharger l'ensemble des documents de concertation ;
- Accéder aux supports de présentation utilisés lors des réunions ;
- Suivre le déroulé de la démarche en temps réel ;
- Déposer une contribution en ligne via le registre numérique.

■ Le flyer d'information

Outil d'information pédagogique, le flyer présente l'ambition de la Solideo Alpes 2030 et le projet ainsi que les modalités de participation à la concertation.

■ L'affiche communicante de la concertation

Présente en mairie, l'affiche incite à la participation avec un QR code pour s'inscrire aux événements.

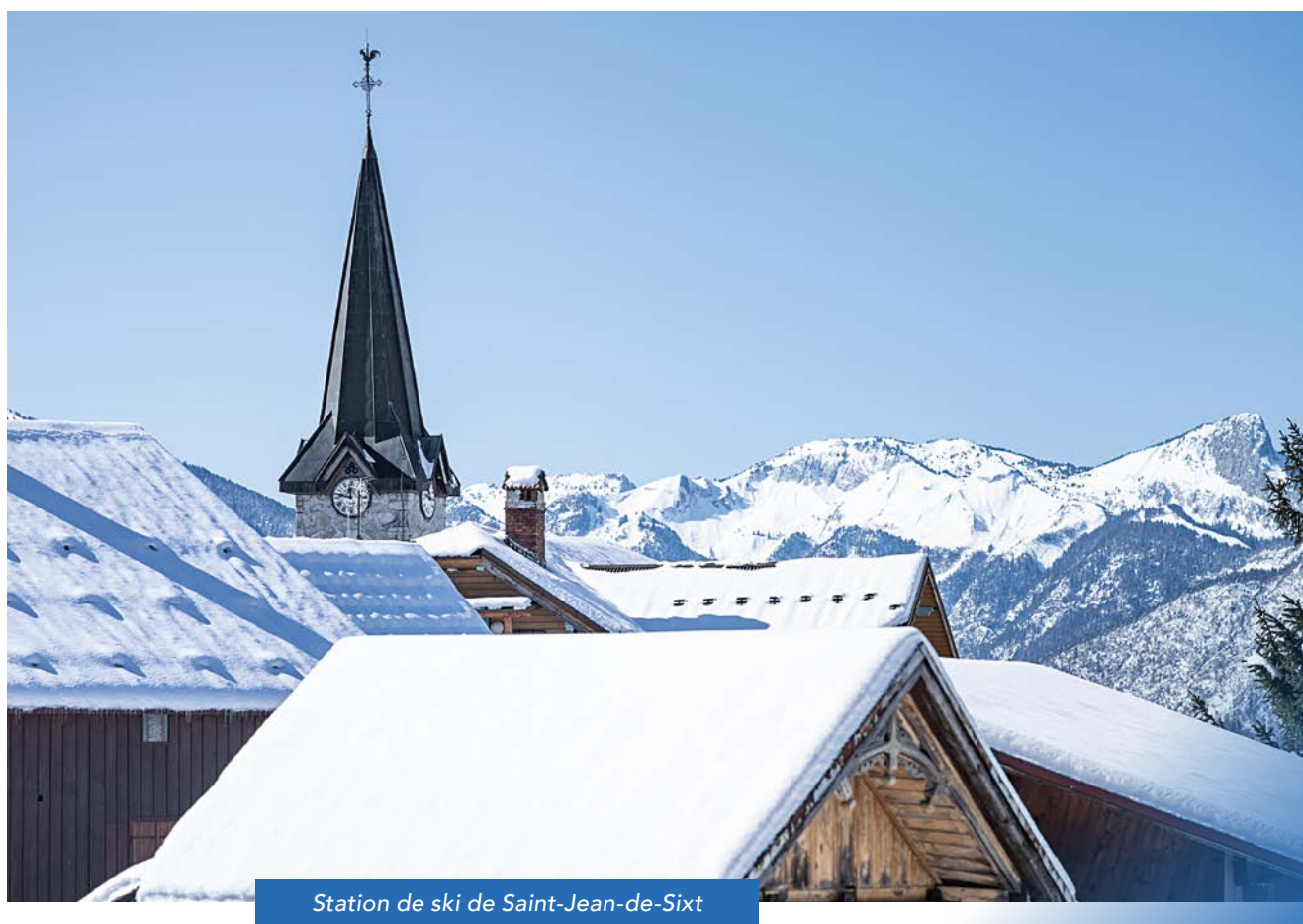
L'affiche réglementaire de la concertation

Un dispositif d'affichage réglementaire est déployé dans les communes de Saint-Jean-de-Sixt.

L'annonce légale dans la presse

Une annonce légale est parue dans les journaux suivants :

- Le Dauphiné libéré (74)
- Le Messager (74)



Station de ski de Saint-Jean-de-Sixt

■ Le dispositif d'information auprès des communes

Afin d'assurer une diffusion de l'information au plus près des habitants, un kit de communication est mis à disposition de la mairie. Ces outils d'information

permettent de relayer efficacement la démarche de concertation auprès des riverains en amont et pendant la concertation. Il comprend l'ensemble des outils d'information.

LE DISPOSITIF DE CONTRIBUTION

■ Le registre numérique

Le registre numérique est accessible en continu sur le site dédié à la concertation (participationcitoyenne.solideo-2030.com) pendant toute la durée de la démarche. Il constitue le point d'accès centralisé pour les contributions en ligne.

Il permet au public de :

- Consulter l'ensemble des documents de concertation mis en ligne ;
- Déposer une observation, une question ou une proposition à tout moment, depuis n'importe quel support (ordinateur, tablette, smartphone) ;
- Suivre l'avancement de la démarche et les mises à jour de la documentation.

■ Le registre papier en mairie

Un registre papier est mis à disposition en mairie de Saint-Jean-de-Sixt. Ce dispositif s'adresse aux habitants qui préfèrent ou ne peuvent pas utiliser les outils numériques, et garantit que chaque voix peut être entendue.

Ce registre accessible dans les horaires d'ouverture de la mairie permet au public de consulter les principaux éléments du projet et de consigner une contribution directement sur place, dans un espace familier et accessible. Il complète le registre numérique en offrant une modalité de participation de proximité, partagée et de plain-pied.

■ Le cahier d'acteur : une contribution argumentée pour les acteurs structurés

Le cahier d'acteur est une modalité de contribution spécifiquement conçue pour les acteurs structurés du territoire : collectivités, associations, acteurs économiques, institutions et organisations professionnelles. Il leur offre la possibilité de formaliser une position argumentée sur le projet, en présentant leurs analyses, leurs attentes, leurs points de vigilance ou leurs propositions dans un cadre structuré et lisible. Le cahier d'acteur est ainsi un outil de dialogue constructif entre la maîtrise d'ouvrage et les parties prenantes du territoire.



MODALITÉS PRATIQUES

Le gabarit du cahier d'acteurs ainsi que son mode d'emploi sont téléchargeables sur le site dédié :  participationcitoyenne.solideo-2030.com

Les cahiers d'acteurs complétés sont à transmettre à la Solideo Alpes 2030 selon les modalités indiquées sur le site.





Solideo Alpes 2030
| Société de livraison |
des ouvrages olympiques

Site
Haute-Savoie



Retrouvez toutes les informations
liées à la concertation sur
participationcitoyenne.solideo-2030.com